

*Les crédits*

au gouvernement de trouver les 2,7 millions de dollars pour le programme à l'intention des pauvres.

Je voudrais aussi savoir s'il y avait un autre motif. Était-ce la raison véritable? Je me demande si le député a remarqué que, quelque mois après que la Commission de réforme du droit a présenté un rapport sur la justice pénale et les autochtones, on l'a aboli. Après que le Conseil économique du Canada a dévoilé des opinions qui étaient contraires à celles du gouvernement sur l'indépendance du Québec, on l'a aboli. Le Programme de contestation judiciaire intentait constamment des actions en justice contre le gouvernement en question et on l'a aboli. Est-ce que je suis paranoïaque ou le député discerne-t-il aussi un même comportement derrière ces réductions? Ce gouvernement aurait-il le complexe de persécution?

**M. MacLellan:** Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Port Moody—Coquitlam de son intervention. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

Le gouvernement a en effet décidé de réduire ses critiques au silence. La Commission de réforme du droit a présenté un excellent rapport sur la justice et les autochtones en plus des autres excellents documents qu'elle a préparés. Il y a aussi, comme l'a dit le député, le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique du Canada.

• (1700)

Tout cela a entraîné manifestement leur propre perte, car plus ces organismes font de l'excellent travail, plus facilement le gouvernement est prêt à les supprimer et à mettre un terme à leurs travaux, car il ne veut pas de critiques.

Prenez le cas des modifications apportées au Règlement de la Chambre des communes. Nous siégeons de moins en moins. Les règles sont plus strictes. On applique la clôture plus souvent que jamais. C'est vraiment incroyable. Toute l'opposition est réduite à néant au Canada.

Comme le député de Port Moody—Coquitlam le dit si bien, le gouvernement trouve de l'argent pour tout ce qu'il veut. Le budget de voyage du ministre de la Défense servirait à financer 25 programmes de contestation judiciaire.

**Mme Clancy:** En effet!

**M. MacLellan:** Il est absolument incroyable qu'on ait décidé de sabrer dans ce programme. Il est vrai que le gouvernement doit gérer ses finances d'une manière

responsable, mais non pas en s'en prenant aux gens qui ont besoin de son aide et en supprimant un programme tellement important pour tout notre système judiciaire et pour le tissu social du pays.

Sans ce programme, des jugements n'auraient jamais été rendus, et sans eux, on aurait continué de perpétuer les injustices qui existaient manifestement auparavant.

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, c'est la deuxième fois en deux jours que je prends la parole au sujet de l'abolition du Programme de contestation judiciaire.

Je suis heureuse que mon collègue du Québec, là-bas, trouve cela si amusant. À mon avis, un certain nombre de ses électeurs, notamment ceux des groupes linguistiques qui auraient peut-être voulu recourir à ce programme, trouveront cela beaucoup moins amusant.

Quoi qu'il en soit, à l'instar du député de Cap-Breton—The Sydneys, moi aussi je suis déçue d'être obligée, deux fois en autant de jours, de parler de la décision honteuse qu'a prise le gouvernement.

J'ai écouté mon autre collègue, le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, parler de sa lutte contre le racisme. Je sais que ses propos sont sincères. En effet, nous avons tous deux participé à certaines initiatives en ce sens dans ma circonscription. Je sais qu'il parle sincèrement mais, de toute évidence, lui et le gouvernement ne comprennent pas que, si les groupes défavorisés ne peuvent pas avoir accès aux tribunaux, ils ne pourront pas faire respecter leurs droits.

Nous avons une magnifique Charte des droits et libertés, mais elle ne vaut rien si ceux qui doivent l'invoquer ne peuvent pas tenter une action en justice. Les députés de Cap-Breton—The Sydneys, d'Ottawa—Vanier et de Port Moody—Coquitlam l'ont dit. Combien de fois faudra-t-il le répéter? Nous n'avons pas besoin d'être avocats pour comprendre cela. Il suffit d'être un Canadien ordinaire, une femme, une personne handicapée, un noir ou un membre d'un autre groupe minoritaire visible, ou un autochtone, pour savoir ce que c'est que de ne pas pouvoir faire respecter ses droits. Il faut peut-être faire partie d'une minorité linguistique de l'une des 10 provinces pour savoir ce que c'est que d'être incapable de faire valoir ses droits.

À quoi sert donc la charte? Je demande au ministre à quoi sert la charte si les gens qui en ont le plus besoin ne peuvent l'invoquer? C'est une honte pour notre pays. Cela devrait nous faire réfléchir, en tant que parlementaires canadiens.